



Mairie de LE TORQUESNE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil quinze, le vingt neuf septembre**, à **19h00**, le Conseil Municipal de la commune de **LE TORQUESNE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Sylvain MARIE**.

Étaient présents : M. Sylvain MARIE, M. Gérard BOURG, M. Xavier DUCY, Mme Thérèse GUILLARD, M. Cyril REMEUR, Mme Jeanne GONCALVES, Mme Pierrette LAVAL, M. Jacques AUBER, Mme Mauricette HENRI.

Étaient absents excusés : -

Étaient absents non excusés : M. Philippe BECQUEMONT.

Procurations : -

Secrétaire : Mme Mauricette HENRI.

DÉLIBÉRATION N°MA-del-2015-017 : Remplacement secrétaire de mairie

Madame GAGNEUX Florence secrétaire se trouvant en arrêt maladie renouvelable pour une période indéterminée, Vu les besoins de la mairie pour maintenir les permanences pour effectuer les différentes tâches s'y attendant, Monsieur Le Maire propose comme remplaçante à Madame GAGNEUX Florence, Madame BLONDEL Peggy.
Après délibération, le conseil décide de faire un contrat à durée déterminée à Madame BLONDEL Peggy en tant que secrétaire de mairie à partir du 1er octobre 2015 jusqu'au retour de Madame GAGNEUX Florence.
La durée hebdomadaire est de 9/35ème, ces heures pourront être augmentées suivant les besoins.
La rémunération mensuelle correspondra à l'IB 500 IM 431.
Elle sera soumise aux cotisations prévues par le régime général de la sécurité sociale et l'IRCANTEC.

9 VOTANTS
9 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-del-2015-018 : Création d'un poste de remplacement secrétaire

Monsieur Le Maire expose au conseil qu'il est nécessaire de créer un poste de remplacement de la secrétaire de mairie, les arrêts maladie de cette dernière allant être renouvelés plusieurs fois.
Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un poste pour effectuer les remplacements d'arrêts maladie de la secrétaire en fonction des absences de celle-ci, pour une durée de 9/35ème, ces heures pourront être augmentées suivant les besoins à compter du 1er octobre 2015.

9 VOTANTS
9 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATION : Changement des horaires de permanence de mairie

Suite au remplacement de Madame GAGNEUX Florence, absente pour maladie, les horaires de permanence sont modifiés comme suit :
Lundi : 10h00 à 11h30
Vendredi : 18h00 à 19h00
